Numéro
13
Octobre 2019

Le mémento des Cadres, Ingénieurs, Techniciens et Agents de Maitrise Coordination CFE-CGC du Groupe ExxonMobil



Congrès CFE-CGC de Deauville

Les 9 et 10 octobre a eu lieu à Deauville le 37^{ème} Congrès de la CFE-CGC. Au cours de ce Congrès, le Président François Hommeril a été reconduit avec une nouvelle équipe Confédérale. Voici le nouvel organigramme de la votre Confédération CFE-CGC rue du Rocher à Paris.

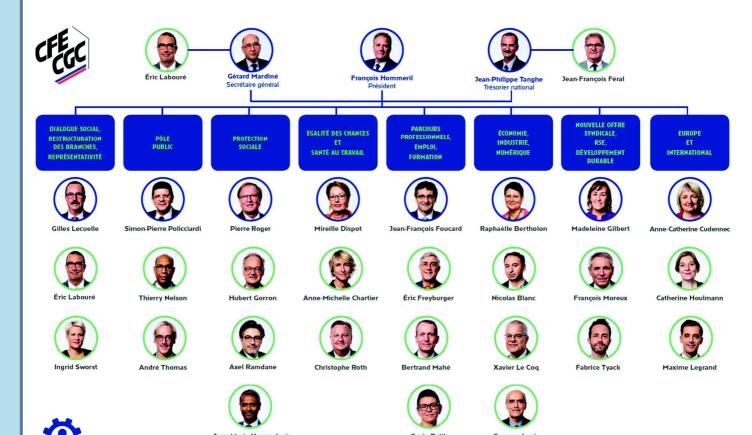
Table des matières

Retour sur le Congrès de Deauville P.1

Retraite et loi Pacte P.2

Revendications Retraite et loi Pacte P.3

Le Compte Personnel de Formation P.



2019 - 2022
RGANIGRAMME
L'EXÉCUTIF CONFÉDÉRAL

Le saviez-vous ? Deux jours de congés supplémentaires par enfant depuis 2016 ?

L'Article L3141-8 de la loi El Khomri de 2016 a apporté aux salariés homme ou femme n'ayant pas acquis la totalité de leurs droits aux congés, 2 journées de congés supplémentaires par enfant. Certaines conditions doivent être respectées à savoir : enfants vivant au foyer du salarié et ayant moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours ou enfants handicapés sans restriction d'âge.

Ceci peut concerner les nouveaux embauchés, les personnes en retour de congé formation, sans solde, sabbatique, pour création d'entreprise, parental d'éducation, de solidarité familiale

Pour plus d'informations, allez dans employee connect – rubrique Congés payés / Quel est votre quota ?

L'impact de la loi Pacte sur nos accords retraite

Comme vous le savez, la loi Pacte a mis fin le 4 juillet 2019 à la possibilité de se générer une retraite dite « Article 39 » qui n'est pas portable et qui obligeait le salarié à finir sa carrière dans l'entreprise pour pouvoir en bénéficier. Le législateur a voulu par cette mesure encourager la portabilité de la retraite.

La société ExxonMobil met donc fin à son fameux plan chapeau Art. 39 et pour ce faire procèdera à une cristallisation dite R2 à fin décembre 2019 (la cristallisation R1 consistait à vous donner en pourcentage l'équivalent de la garantie de 70% du salaire brut qui a été stoppée fin décembre 2015).

La cristallisation R2 est un calcul simple consistant à additionner les pourcentages respectifs à chaque tranche de salaire, de zéro à 2 PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Social) se situant à ce jour à 40 524 €, puis de 2 à 3 PASS et au-delà de 3 PASS. Ce calcul étant fait, il est converti en pourcentage du salaire brut des douze derniers mois, comme l'était R1 également.

Au final, à condition que vous terminiez votre carrière chez ExxonMobil, vous toucherez chaque mois, en plus de vos pensions Sécurité sociale et AGIRC-ARRCO, le pourcentage (R1+R2)/12 de vos 12 derniers mois de salaire brut. A cela s'ajoutera le plan Sogecap Article 83 et les sommes versées et abondées au PERCO.

Vous aurez compris que la cristallisation R2 s'arrêtait en décembre 2019, donc la société a voulu compenser la perte pour le salarié correspondant à la disparition de l'article 39, soit environ 0,2 % par an jusqu'à son départ en retraite. Pour cela, elle a privilégié l'augmentation des cotisations Sogecap et l'amélioration de l'Indemnité de Fin de Carrière (IDR).

La proposition de la Direction à l'issue de la négociation du 17 octobre est la suivante :

• Amélioration de l'IDR (Indemnité de Fin de Carrière):

- Une augmentation progressive de l'IDR en fonction de l'ancienneté acquise à partir du 1_{er} janvier 2020, avec un plafond de 12 mois de salaire pour tous les salariés (incluant l'IDR de 3 mois prévue par la convention collective - CCNIP) :
- O Du 1_{er} janvier 2020 au 31 décembre 2034, acquisition de 3 mois + 0,6 mois de salaire par année travaillée à temps plein depuis le 1_{er} janvier 2020
 - Pour le personnel présent au 1_{er} janvier 2020, le plafond de 12 mois d'IDR (incluant l'IDR de la CCNIP) serait donc atteint au bout de 15 ans
- O A partir du 1_{er} janvier 2035, le taux d'acquisition de cette formule passerait à 0,3 mois de salaire par année travaillée à temps plein
- L'augmentation progressive de l'IDR s'arrête au début du CFC ou au moment de l'ALTP (Age Légal à Taux Plein), l'âge auquel on acquiert tous ses trimestres Securité Sociale.

Augmentation des cotisations Sogecap :

O Une augmentation des cotisations employeur au plan à cotisations définies Art. 83 Sogecap sur les 2 tranches de salaire existantes + 0,2% sur la tranche 0-1 PASS et +0,75% sur la tranche 1-4 PASS), ainsi que l'extension de la deuxième tranche de 4 à 8 PASS :

| Rémunération annuelle | Employeur | Salarié | Total |
|--------------------------|-----------|---------|-------|
| < 1 PASS | 3,00% | 0,20% | 3,20% |
| 1 PASS à 8 PASS | 4,25% | 2,50% | 6,75% |



Les revendications de la CFE-CGC sur les avenants au plan de retraite suite à la loi Pacte

La CFE-CGC est d'accord avec le calcul de cristallisation R2, d'autant plus que la Direction a accepté une clause de non dénonciation de ces accords, ce qui faisait partie de notre demande, même si nous pouvons encore discuter de la date de fin de cette non dénonciation.

Pour la compensation, la CFE-CGC a mis en avant l'amélioration de l'IDR plutôt que celle du plan Sogecap :

- Améliorer l'IDR par un saut conséquent, nous avions demandé 9 mois (versus 3 mois actuellement) en ouverture de négociation mais dans le cadre de la recherche d'un accord, nous sommes prêts à négocier un bon compromis pour tout le monde, la société pouvant très bien par la suite améliorer l'IDR en fonction de l'ancienneté avec une équation qu'elle déterminera pour atteindre 12 mois d'IDR au bout de 15 ans.
- Bases de calcul de l'augmentation de l'IDR pour les salariés à temps partiel.
- L'amélioration de l'IDR doit être possible pour tous les salariés, y compris celles et ceux qui sont en CFC ou qui décident de travailler après leur ALTP (Age Légal à Taux Plein).

Suite des revendications :

- Demande à ce que soit maintenu un CFC de 12 mois pour les personnels de jour nouvellement embauchés, ceci pour être en adéquation avec les personnels postés qui bénéficient de 12 mois de plus que les 4 années données par la CCNIP, le travail à la journée étant devenu suffisamment pénible avec les charges de travail accrues, et le fil à la patte des emails le soir ou le weekend.
- Demande d'éclaircissement concernant la redistribution des cotisations employeurs / employés ARRCO, la CFE-CGC voulant vérifier que l'abondement de 370 € sur le Plan d'Epargne Entreprise compense en totalité les conséquences sociales et fiscales de cette mesure.
- Mise en place d'un guide retraite accessible à tous les salariés du groupe sur Peopledoc.

Pas de demande supplémentaire au plan Sogecap par rapport à la proposition de la Direction du 17 octobre.

La CFE-CGC n'oublie pas la population des « quadras » qui ont été attirés au moment de leur embauche par la société ExxonMobil sur des perspectives d'évolution de carrière intéressantes et une garantie de retraite qui aujourd'hui ne sont plus d'actualité.

Ces salariés ont du mal aujourd'hui à trouver leur place, trop jeunes pour se projeter dans les plans de retraite actuels, trop âgés pour trouver un nouvel élan professionnel hors du Groupe.

La CFE-CGC est force de proposition au niveau de l'UFIP pour ces questions essentielles d'évolution de nos métiers à l'heure de la transition énergétique et exigera de la Direction de réels engagements lors des prochaines négociations annuelles obligatoires.

Pour plus d'information, rejoignez-nous sur notre blog http://cfe-cgc-exxonmobil.over-blog.com/

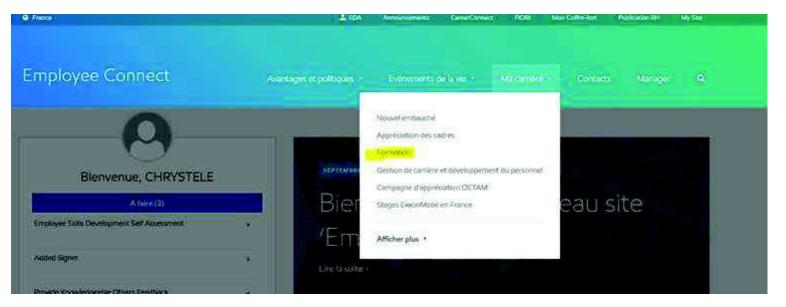




Comment accéder à son Compte Personnel de Formation

Vous allez sur Inside France, et vous suivez ce pas à pas. N'hésitez pas à vous inscrire rapidement avant fin décembre, car les plafonds de remboursement vont être revus à la baisse en 2020





Plus populaire

Contacts formations & formations proposées

Ce site contient les contacts qui pourront vous guider dans votre recherche des formations adaptées à vos besoins ainsi que la liste de dernières formations proposées à l'ensemble de nos salariés.

Cours de langues

Nous travaillons avec Inlingua pour vous proposer des cours d'anglais adapté à votre niveau et besoin de progression

Compte personnel de formation

Ce dispositif mis en place par le gouvernement vise à augmenter votre employabilité en offrant des certifications et diplômes permettant d'acquérir des compétences reconnues.

Rubriques à parcourir

- Pour commencer
- Quel credit d'heures?
- ▶ Comment consulter son compteur CPF?
- Que devient le solde acquis au titre du DIF?
- ▶ Comment consulter les formations éligibles ?
- Comment obtenir la prise en charge de votre projet CPF par DEFi?
- ▶ Comment obtenir un conseil sur le choix de la formation ?